



## **Point d'étape sur les « groupes de niveaux/ besoins » et le choc des savoirs (Janvier 2025)**

Le SNEP et la FSU ont mené une forte lutte contre le choc des savoirs en 2023/2024. Le « choc des savoirs » a pour objectif de rendre l'école publique encore plus sélective et inégalitaire qu'elle ne l'est actuellement.

Le « choc des savoirs » a été présenté par G. Attal en décembre 2023, alors ministre de l'EN. Des « groupes de niveaux » étaient prévus en 6ème et 5ème, dès la rentrée 2024, et il était prévu une généralisation de ces groupes en 2025/2026 en 4ème et 3ème. Nous verrons que les luttes ont pesé et n'ont pas permis aux gouvernements de transformer le collège aussi vite vers cet objectif de tri social.

### **Des groupes de niveaux pas mis en œuvre partout !**

A la rentrée 2024, le SNES-FSU a mené une enquête qui a montré que la réforme voulue par G. Attal (groupes de niveaux sur tout l'horaire disciplinaire en Mathématiques et Français) n'a été mise en place que dans 26% des collèges. Dans les autres, soit il n'y a pas de groupes (9%), soit les groupes sont hétérogènes (34%), soit cela alterne durant la semaine ou l'année (24%). Ce sont bien les luttes des personnels et parents qui ont permis une mise en œuvre « a minima ». Précisions : <https://www.snes.edu/article/groupes-de-niveau-lenquete-du-snes-fsu/>

### **L'arrêté du 15 mars 2024 annulé par le conseil d'Etat**

Suite à des recours déposés, notamment par le SNES-FSU, le Conseil d'Etat a annulé le 28/11/2024 l'arrêté du 15 mars 2024 concernant l'organisation des horaires et des groupes de niveaux pour la rentrée 2024.

Sous réserve de l'adoption d'autres textes entre temps, à la rentrée 2025, c'est l'organisation de la rentrée 2023 qui sera réglementaire : plus de groupes, mais le retour de l'heure de « soutien/ approfondissement » en 6ème et le rétablissement de l'accompagnement personnalisé.

Le Conseil d'Etat a rappelé les textes réglementaires encadrant les compétences du CA, et a réaffirmé sans aucune ambiguïté que tout l'organisation des regroupements interclasses « est laissée à l'appréciation de chaque établissement, en tenant compte de ses spécificités ». C'est un argument pour revenir dès à présent à un fonctionnement plus ordinaire en classes. Plus d'infos : <https://www.snes.edu/article/arrete-college-annule-par-le-conseil-detat-le-combat-continue-apres-cette-premiere-victoire/>

### **Acte 2 du choc des savoirs... les annonces de Genetet, et après???**

Le 12/11/2024 la ministre Genetet annonçait un « acte 2 » du choc des savoirs pour la rentrée 2025. Pour le collège, le ministère a été contraint de reculer sur la généralisation en 4ème et 3ème des groupes de niveaux : c'est le résultat de nos mobilisations. En alternant mathématiques et français, une seule heure par semaine serait mobilisée. Si la ségrégation des élèves selon leur niveau scolaire demeure la ligne directrice du ministère, elle est considérablement freinée. Ce serait tout de même source de nouvelles dégradations de conditions de travail pour les collègues et d'étude pour les élèves : de nouveaux horaires en barrettes, une heure disciplinaire en moins et des ruptures d'apprentissages collectifs.

Le DNB « couperet » est renvoyé à 2027 ce qui peut permettre aux mobilisations de peser.

Pour plus d'infos : <https://www.snes.edu/article/acte-ii-du-choc-des-savoirs-des-reculs-des-annonces-et-des-atermoiments/>

Les luttes pèsent sur le cours de l'histoire, continuons à agir pour une école de la réussite de tous et toutes.